

## IZEAUX

# Au conseil municipal

**L**a mairie avait diffusé un communiqué concernant la décision de justice du tribunal administratif de Grenoble, puis de la Cour d'appel administrative de Lyon et du Conseil d'Etat de rejeter, en date du 22 mai 2012, le pourvoi de la commune d'Izeaux concernant l'exploitation d'un centre de stockage de déchets industriels sur la commune par la société Lely.

M. Guy Richard, président du Comité pour la défense de la qualité de vie, a demandé au maire et aux élus de bien vouloir réaffirmer leur position quant à ce dossier lors du dernier conseil municipal.

Réponse sans ambiguïté du maire : « La municipalité confirme son opposition ferme et définitive quant à ce

projet, comme elle l'a toujours affirmé ». Un courrier sera adressé en ce sens au nouveau préfet de l'Isère. Une information précise sera transmise aux habitants de la commune.

Le Comité pour la défense de la qualité de vie tient à préciser « qu'il reste vigilant et qu'il mettra tout en œuvre pour empêcher l'aboutissement de ce projet qui serait préjudiciable à notre village. » Rappel : la mairie était tenue de communiquer la décision de justice concernant cette affaire, même si elle y est opposée. L'intégralité du jugement est d'ailleurs disponible sur le site internet de la commune ou à l'accueil de la mairie, aux heures d'ouvertures habituelles. □

